



MARIGNANE TRIATHLON

Dans le but d'améliorer nos entraînements, notre image sur les compétitions et de regagner le label "école de triathlon" il nous est apparu nécessaire de préciser quelques règles de fonctionnement pour nos jeunes triathlètes.

Les << Class triathlon >>

La FFTRI organise annuellement des tests en natation & course à pied (sans enchaînement) sur des distances normées en fonction de l'âge des licenciés afin d'évaluation.

La participation au Class triathlon des jeunes (de benjamin à junior) est obligatoire.

En cas d'absence à la session de tests organisés par l'Association, le jeune devra impérativement participer à une session organisée par une Association de la Ligue Provence Alpes (Vitrolles Triathlon, Triathl' Aix,...).

Sauf cas particulier soumis à la décision souveraine du Bureau Directeur, toute absence non compensée sera sanctionnée par une interdiction d'accès aux entraînements jusqu'à régularisation. En l'absence de régularisation, le Bureau Directeur pourra refuser la demande de renouvellement de licence l'année suivante

La participation des jeunes aux compétitions

Participation vivement souhaitée de tous pour une dynamique de groupe (les parents sont les bienvenus afin d'encourager nos jeunes triathlètes)

Tout Membre est prié de porter une tenue aux couleurs de l'Association pour participer aux compétitions

Dans le cadre du label «Ecole de Triathlon», l'Association prend en charge le coût des inscriptions aux compétitions des jeunes Membres (Poussins à Juniors).

Lorsqu'un jeune s'inscrit directement auprès de l'organisateur, il pourra être remboursé par l'Association sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un justificatif de participation effective.

En cas d'inscription prépayée par l'Association, **toute absence non justifiée** sans avertissement préalable devra être remboursée à l'Association par le Membre concerné. Tant que le remboursement n'aura pas été effectué, aucune préinscription ne sera plus effectuée pour le dit Membre. Le Bureau Directeur pourra exceptionnellement décider d'exempter de remboursement le Membre concerné.

L'Association est propriétaire d'un Minibus de 9 places.

Dans le cadre du label «Ecole de Triathlon», l'Association pourra, dans la mesure du possible, transporter plusieurs Membres mineurs sur le lieu des compétitions ou stages. Seuls ceux dont les parents auront signé une décharge «Transport» pourront bénéficier de ce transport

Les jeunes (ainsi que le ou les représentants légaux des Membres mineurs) s'engage à:

- Respecter tout au long de la saison sportive le règlement intérieur de l'association et les règles FFTRI,
- Participer à la vie de l'Association et adhérer à la discipline du groupe,
- Refuser le dopage sous toutes ses formes et se soumettre aux contrôles organisés par les instances habilitées à cet effet,

A

le

Signature du Membre

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature des représentants légaux

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »